

Séance  
extraordinaire  
du 23  
septembre  
2019

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-TROISIÈME JOUR (23<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 8 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville, soit monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

**19.09.498 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

**19.09.499 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**FINANCES**

3. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville.
4. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-1424 décrétant un emprunt de 1 000 000\$ et une dépense de 1 000 000 \$ pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

5. Autorisation de formation à la responsable aquatique.
6. Affaires nouvelles.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de l'assemblée.

**FINANCES**

**19.09.500 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville.

**19.09.501 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1424 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 000 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 1 000 000\$ POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Le conseiller Alain Thibault dépose le projet de règlement d'emprunt 2019-1424 décrétant un emprunt de 1 000 000\$ et une dépense de 1 000 000\$ pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville.

Le projet de règlement d'emprunt no 2019-1424 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 000 000\$ pour financer la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville. Le coût total des travaux est estimé à 1 000 000\$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption en séance extraordinaire du 26 septembre 2019 à 8 h, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 2 octobre prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**19.09.502 AUTORISATION DE FORMATION À LA RESPONSABLE AQUATIQUE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Érika Gauthier, responsable aquatique, à suivre une formation pour le renouvellement de certification d'instructeur de sécurité aquatique, donnée par la Croix Rouge et qui se tiendra le 5 octobre prochain à Québec et ce, au coût de 135\$. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

**19.09.503 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**19.09.504 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

**19.09.505 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Joël Harrisson  
Greffier adjoint